

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Plan stratégique pour 2018-2021

Assurer la confiance du public

À propos du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Mission

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique encadre et conseille, de façon indépendante et avec rigueur et cohérence, les députés et titulaires de charge publique fédéraux, mène des enquêtes et, au besoin, a recours aux sanctions appropriées en vue d'assurer le respect intégral du [Code régissant les conflits d'intérêts des députés](#) et de la [Loi sur les conflits d'intérêts](#).

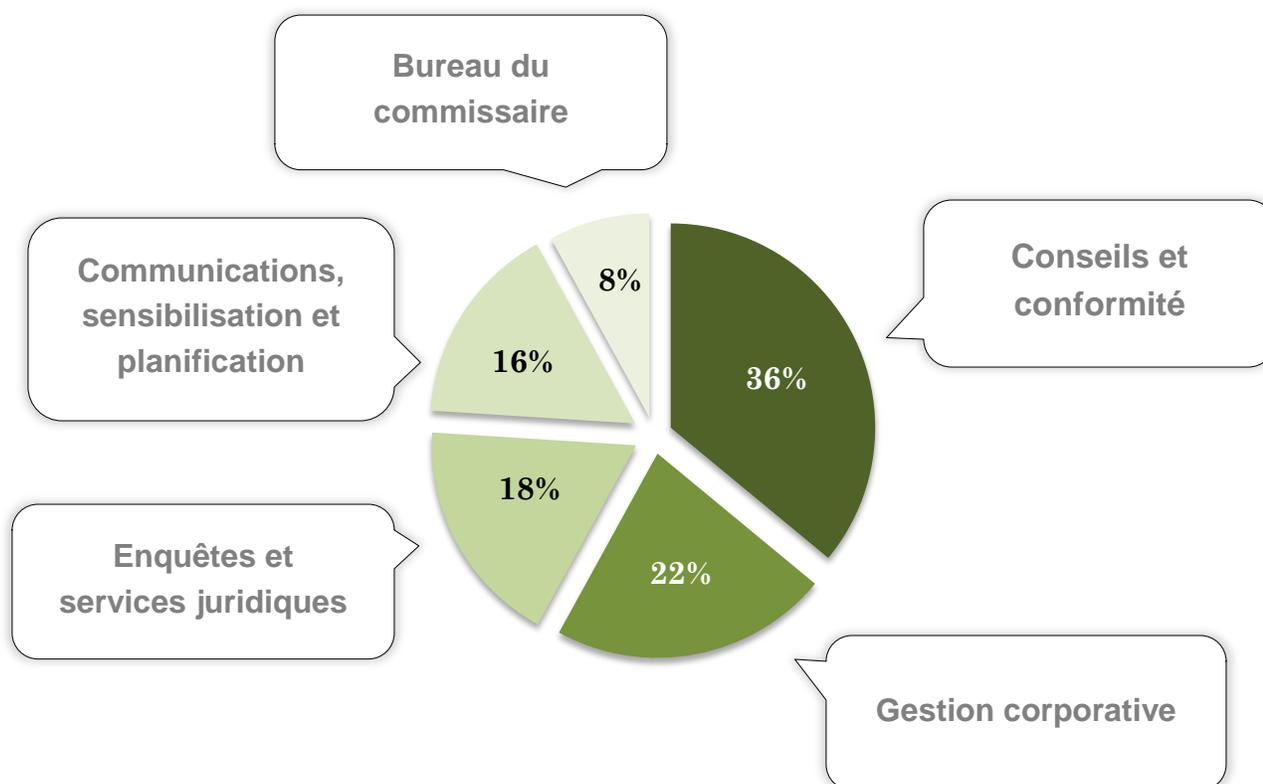
Responsabilités essentielles

Appliquer et faire respecter la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*.

Communiquer le rôle et le mandat du Commissariat aux députés, aux titulaires de charge publique, aux membres des médias et au grand public.

Respecter des normes élevées de responsabilité, de transparence et d'efficacité dans un contexte parlementaire.

Structure organisationnelle : Distribution des employés par division



Obtenez plus de renseignements sur [ce que nous faisons](#).

Plan stratégique pour 2018-2021

Le Plan stratégique pour 2018-2021 détermine les grandes orientations du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour les trois prochaines années et au-delà.

Ce plan est un document évolutif qui pourra être modifié dans l'éventualité où le Commissariat aurait à s'adapter à des éléments imprévus.

Les progrès réalisés par rapport à ce plan sont suivis en continu et feront partie de notre rapport annuel au Parlement.

Le Commissariat a relevé les risques principaux et les stratégies de réponse qui suivent par rapport à ses responsabilités essentielles :

Risques principaux	Stratégies de réponse
Les députés et titulaires de charge publique ne respectent pas la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> (la Loi) et le <i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i> (le Code) parce qu'ils n'en comprennent pas les exigences.	<ul style="list-style-type: none">• Continuer à améliorer les processus de prestation de conseils du Commissariat et son système de gestion des cas.• Favoriser activement la conformité et les communications externes en mobilisant l'expertise en matière de sensibilisation, de politiques et de technologies de l'information (TI) dans tous les programmes.
Le Commissariat ne fonctionne pas efficacement parce que plusieurs de ses technologies et de systèmes informatiques en place doivent être mis à jour.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour et améliorer les systèmes et les processus de gestion de l'information et des TI.• Veiller à ce que le site Web du Commissariat respecte les exigences en matière d'accessibilité.
Le Commissariat donne une impression de rigueur insuffisante sur le plan de la gouvernance publique parce que ses politiques et pratiques opérationnelles ne sont pas revues régulièrement.	<ul style="list-style-type: none">• Tenir à jour les politiques, les pratiques et les plans pour respecter les pratiques exemplaires de gestion dans le secteur public.

Obtenez plus de renseignements sur les obligations des [députés](#) et des [titulaires de charge publique](#).

En fonction des risques principaux relevés et des stratégies de réponse déterminées, le Commissariat s'est fixé les priorités centrales suivantes :

Bâtir et améliorer les processus de communication et de sensibilisation

- De nouveaux produits de communication et de sensibilisation seront créés pour mieux faire connaître aux titulaires de charge publique et aux députés leurs obligations aux termes de la Loi et du Code.
- Les processus et les outils qui appuient la prestation de conseils rigoureux, indépendants, clairs et cohérents aux personnes assujetties à la Loi et au Code seront réexaminés et améliorés.
- Le Commissariat préparera les documents et les processus d'orientation en vue des élections générales de 2019.
- Une liste des modifications possibles à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et au *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* sera créée et tenue continuellement à jour pour qu'elle puisse être déposée dans le cadre d'un éventuel examen parlementaire.

Moderniser les structures en matière de technologie et de gestion de l'information

- Les systèmes et les processus de gestion de l'information seront améliorés de manière à ce que les employés puissent accéder aisément à des informations qui soient exactes et complètes.
- Le matériel informatique et les logiciels en fin de vie utile seront mis à niveau pour permettre au Commissariat de continuer à fonctionner efficacement.
- Le Commissariat mettra à jour son site Web pour qu'il respecte les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité dans un milieu parlementaire, notamment sur les plateformes mobiles, d'ici les élections de 2019.

Maintenir l'excellence opérationnelle (responsabilisation, leadership, intégrité, intendance, transparence)

- Les politiques, les pratiques et les plans seront réexaminés et mis à jour en fonction des pratiques exemplaires de gestion dans le secteur public.